



**COMMUNE DE FOUNEX**  
*Municipalité*

***Au Conseil communal de Founex***

**Préavis N° 044/2021-2026**

**Demande de crédit d'un montant de  
CHF 629'000.00 pour la réfection  
de la chaussée allant de la  
Route des Soufflettes à la Grand'Rue**

Responsabilité du dossier :

***Travaux publics***

***Mme Emmanuelle Moser-Lehr - Municipale***

Founex, le 9 janvier 2025

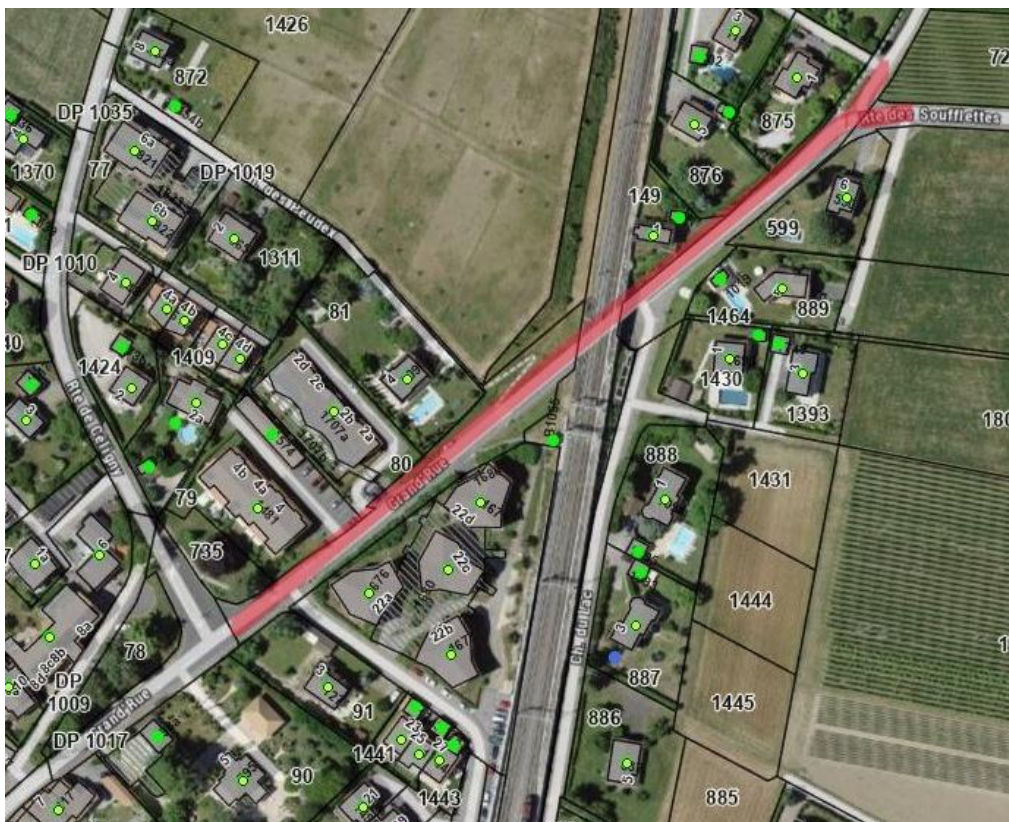
## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Introduction et emprise des travaux</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Etat existant</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Travaux projetés</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Démarches administratives / demandes d'autorisations</b>	<b>5</b>
<b>5.</b>	<b>Budget des travaux</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction et emprise des travaux

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintien de la valeur des routes communales, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection du tronçon de route (Grand'Rue) situé entre le carrefour avec la Route de Céliny et le carrefour entre le Chemin des Soufflettes et le Chemin des Verney.



*Vue aérienne du tronçon concerné par le projet*

Le tronçon concerné a une longueur approximative de 300 mètres pour une surface d'environ 2'800m<sup>2</sup>.

Les trois passages pour piétons situés dans l'emprise des réfections ont été intégrés au projet. Dans un souci d'optimisation.

Pour rappel, le Chemin des Soufflettes a déjà fait l'objet d'une réfection entre la Route Suisse et le carrefour avec le Chemin des Verney. Ces travaux se font donc dans la continuité de ce qui a déjà été effectué.

## 2. Etat existant

Actuellement, ce tronçon de route présente de fortes dégradations du revêtement bitumineux et l'évacuation des eaux de ruissellement n'est pas optimale.

Les carottages réalisés permettent de confirmer que les revêtements bitumineux existants ne présentent pas de taux d'HAP (Hydrocarbure Aromatique polycyclique) hors norme. En revanche, les épaisseurs actuelles sont comprises entre 8 et 11,5 centimètres ce qui est insuffisant par rapport aux charges de trafic actuelles.

Les 3 passages piétons évalués dans le cadre de ce projet présentent un déficit du point de vue de l'éclairage. Ils sont situés à la Grand'Rue, au Chemin du Lac, à la Route des Soufflettes.

La visibilité au croisement de la route des Soufflettes et du chemin du Lac est actuellement suffisante selon les normes raison pour laquelle notre demande pour poser un miroir avait été refusée par la DGMR.

De manière plus générale, l'éclairage public de ce tronçon de route doit être réorganisé et optimisé.

Dans le cadre de cette étude, l'ensemble des gestionnaires de Services (Swisscom, Romande Energie et SITSE) ont été approchés afin de leur proposer, si nécessaire, de procéder à des travaux sur les réseaux dont ils sont responsables.

### 3. Travaux projetés

Compte tenu de ce qui précède il a été décidé de procéder aux travaux suivants :

- Reprise de l'ensemble du revêtement bitumineux et mise en place d'un revêtement conforme aux charges de trafic actuelles. A savoir :
  - 10 centimètres ACT22H pour la couche de base.
  - Environ 4 centimètres d'AC MR8 VD avec propriétés phono absorbantes.
- Reprise de l'encaissement existant en fonction de l'état et de la capacité portante de l'existant.
- Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales avec le remplacement des grilles existantes (rondes) par des avaloirs avec dépotoirs intégrés aux bordures.
- Modification du parking existant afin d'améliorer la sécurité du passage piéton provenant du Chemin des Peudex avec la création d'une zone d'attente et l'abaissement des bordures existantes.
- Le carrefour de la route des Soufflettes et du chemin du Lac sera modifié en reprenant la jonction des deux chemins afin d'augmenter la visibilité et donc la sécurité.
- Mise aux normes de l'ensemble de l'éclairage public et particulièrement, au droit des 3 passages piétons dans le but de les sécuriser :
  - Création de 2 candélabres sur la Route des Soufflettes, avec un tube en attente au Chemin des Verney.
  - Création d'un candélabre sur le Chemin du Lac pour la mise aux normes du passage piéton.
  - Création d'un candélabre sur la Grand'Rue, devant le chemin piéton, avec 2 tubes en attente en amont.
  - Installation d'un tube en traversée dans la partie haute de la Grand'Rue.
- Remise à neuf des bordures et du revêtement bitumineux des trottoirs (partiellement pris en charge par les Services effectuant des travaux).
- Travaux pris en charge par les gestionnaires de réseaux (hors préavis) :
  - SITSE = Réfection (gainage et/ou reconstruction) de la canalisation destinée à l'évacuation des eaux claires.
  - SITSE = Remplacement et mise à niveau des capes de vannes (ESP).
  - Swisscom = Création d'une chambre de tirage et améliorations ponctuelles sur les protections de tubes.

#### 4. Démarches administratives / demandes d'autorisations

- Les travaux routiers sont considérés comme de l'entretien, raison pour laquelle ils ne nécessitent pas de demande d'autorisation particulière. En revanche, il conviendra d'informer la DGMR du planning d'exécution.
- La modification du parking existant et de l'aménagement du passage pour piéton ont fait l'objet d'une consultation avec le Voyer qui a confirmé qu'une mise à l'enquête publique de type CAMAC était suffisante pour obtenir l'autorisation de construire.
- Compte tenu de la proximité des voies CFF, une procédure d'autorisation (18M) sera effectuée auprès de leurs Services.

#### 5. Budget des travaux

Les travaux de génie-civil projetés (y compris ceux des Services) ont été mis en soumission selon la procédure ouverte, ce qui est conforme à la Loi sur les Marchés Publics.

Les travaux non compris dans la soumission de génie-civil ont fait l'objet de demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées.

Description	Coût
Travaux de génie-civil (travaux routiers).	CHF 455'000.00
Eclairage public pour mise aux normes passages piétons.	CHF 23'005.00
Réalisation de tests HAP (pollution des revêtements bitumineux) en phase d'étude.	CHF 2'100.00
Marquage et signalisation verticale (provisoire et définitif).	CHF 5'500.00
Travaux paysagers pour remise en état après travaux des banquettes et des plantations.	CHF 6'000.00
Honoraires pour prestations géométriques (enquête publique pour parking, mise à jour du foncier après travaux, cadastration du Domaine Public).	CHF 5'500.00
Honoraires d'ingénieur pour établissement du projet (phase d'étude).	CHF 6'750.00
Honoraires d'ingénieur pour l'organisation et le suivi des travaux (phase d'exécution).	CHF 25'000.00
Divers imprévus (environ 10%).	CHF 52'900.00
<b>Total des travaux HT</b>	<b>CHF 581'755.00</b>
TVA 8.1 %	CHF 47'122.16
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>CHF 628'877.16</b>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>CHF 629'000.00</b>

#### Remarque :

Les honoraires d'ingénieur comprennent toutes les prestations nécessaires à l'établissement des plans d'exécution, au suivi des travaux et toutes les prestations géométriques nécessaires à la réalisation du chantier.

#### Amortissement :

Conformément à l'article 17 du RCom qui prévoit l'application anticipée des durées d'amortissement du modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2, l'amortissement ne doit plus se trouver dans les conclusions. Selon ce dernier, l'amortissement de ce préavis sera effectué sur 40 ans.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 044/2021-2026, concernant la réfection de la chaussée allant de la Route des Soufflettes à la Grand'Rue
- Ouï** le rapport de la Commission des infrastructures
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

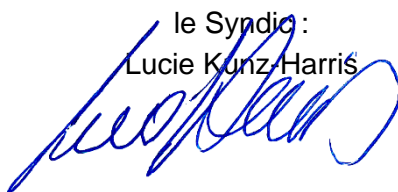
### DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 044/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 629'000.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Ainsi approuvé par la Municipalité le 20 janvier 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :  
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire :  
Daniel Brunner



la Municipale :  
Emmanuelle Moser-Lehr





**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal No. 44/2021-2026:**

**Demande de crédit de CHF 629'000.00 pour la réfection de la chaussée allant de la Route Des Soufflettes à la Grand'Rue**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le lundi 27 janvier 2025, en présence de Mmes Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, Municipales, de MM. Laurent Kilchherr, Municipal, d'un représentant de l'entreprise Schenk SA ainsi que de M. Yann Le Mercier et M. Daniel Brunner, chefs de service. La Commission des Infrastructures et mobilité était également conviée à cette réunion.

Le préavis 44/2021-2026 nous a été présenté par Mme Emmanuelle Moser-Lehr, Municipale en charge des routes.

La Commission des finances a également reçu une réponse formelle de la Municipalité à sa question concernant le coût du revêtement phono absorbant.

### **1. Introduction**

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintien de la valeur des routes communales, la Municipalité a décidé de procéder à la réfection du tronçon de route (Grand'Rue) situé entre le carrefour avec la Route de Céligny et le carrefour entre le Chemin des Soufflettes et le Chemin des Verney.

Le tronçon concerné a une longueur approximative de 300 mètres pour une surface d'environ 2'800m<sup>2</sup>.

### **2. Situation actuelle**

Actuellement, ce tronçon de route présente de fortes dégradations du revêtement bitumineux et l'évacuation des eaux de ruissellement n'est pas optimale. Il en ressort des problèmes de sécurité tant pour les usagers en voiture ou que pour les deux roues. En outre, cela crée du bruit inutilement.

Il faut également noter que les 3 passages piétons évalués dans le cadre de ce projet présentent un déficit du point de vue de l'éclairage. Ils sont situés à la Grand'Rue, au Chemin du Lac, à la Route des Soufflettes.

### **3. Projet**

La Municipalité a lancé un appel d'offre afin de pouvoir procéder à toute une série de travaux qui incluront la reprise du revêtement et de l'encaissement existant (2/3 est récupérable) mais également des modifications de parking, de carrefour et la mise aux normes de l'éclairage public. Les trottoirs seront aussi remis à neuf.

Le choix du type de couche de phono absorbant s'est porté sur une couche capable de supporter une forte usure considérant la descente et la montée en question, même si l'effet sur la réduction du volume sonore sera moindre.

La Municipale évalue à 20% la différence théorique entre ce bitume et celui standard, ce qui revient à dire une différence totale de moins que 2% sur l'ensemble du devis.

#### 4. Aspects Financiers

Même si le montant des travaux est inférieur à 500'000.00, la Municipalité a choisi de suivre une procédure d'appel d'offres ouverte : lorsqu'un adjudicateur réalise un appel d'offres ouvert, chaque entreprise intéressée peut briguer le marché.

Le budget se monte à 629'000.00 TTC.

##### 1. Les postes les plus importants sont :

Description	Coûts CHF (HT)	Coûts CHF (HT)
Travaux de génie-civil (travaux routiers).	455'000.00	72%
Divers imprévus (10%).	52'900.00	10%
Honoraires d'ingénieur pour l'organisation et le suivi des travaux (phase d'exécution).	25'000.00	4%
Éclairage public pour mise aux normes passages piétons.	23'005.00	4%

L'amortissement de ce préavis se fera sur 40 ans.

#### 5. Conclusion

La sécurité de tous les usagers est primordiale et nous avons constaté un consensus sur la nécessité de renouveler cette portion de route. Les habitants de la zone en question pourront également profiter d'un impact sonore réduit. Nous notons également l'effort de la Municipalité d'avoir utilisé une procédure d'appel d'offres qui habituellement s'adresse à des budgets plus conséquents.

Nous invitons néanmoins la Municipalité à remédier à la disparition de la bande cyclable sur les plans qui nous ont été présentés ainsi qu'à la situation dangereuse pour les cyclistes qui quitteraient la Grand'Rue pour prendre le Chemin de Verney.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**D'approuver** le préavis municipal N° 044/2021-2026.

**D'accorder** à cet effet un crédit de CHF 629'000.00

**De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Fait à Founex, le 15 février 2025,

Les membres de la Commission des Finances,



Vincent Damba

Florence Wagnier

François Girardin

Philippe Farine

Nicolas Debluë (Excusé)

Robert Schmoll

Alexandre Favero

**Rapport de la Commission des infrastructures et de la mobilité sur le préavis No 044/2021-2026 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 629'000.00 pour la réfection de la chaussée allant de la Route des Soufflettes à la Grand'Rue**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des infrastructures et de la mobilité s'est réunie le 27 janvier 2025 à la demande de la Municipalité afin d'examiner le préavis municipal No 044/2021-2026, en présence de Mesdames Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, municipales et de Monsieur Laurent Kilchherr municipal, accompagnés de Monsieur Daniel Brunner, secrétaire municipal, de Monsieur Yann Le Mercier chef de service et Monsieur Thierry Nydegger du bureau Bernard Schenk SA.

Le préavis 044/2021-2026 nous a été présenté par Madame Emmanuelle Moser et Monsieur Thierry Nydegger.

Nous soulignons également la présence de la Commission des finances.

La Commission des infrastructures et de la mobilité s'est ensuite rencontrée le 10 février 2025 pour examiner le préavis afin de rédiger son rapport.

**Préambule :**

Dans le cadre de sa politique d'entretien et de maintien de la valeur des routes communales, la Municipalité souhaite procéder à la réfection du tronçon de route (Grand'Rue) situé entre le carrefour avec la Route de Céligny et le carrefour entre la route des Soufflettes et le Chemin des Verney. Ces travaux se font dans la continuité de la réfection déjà effectuée de la Route des Soufflettes en 2014 (préavis 39/2011-2016).

Il nous a été présenté que l'état actuel de ce tronçon (environ 300 mètres) présente un besoin de rénovation (épaisseur actuelle du revêtement bitumineux insuffisant par rapport à la charge de trafic et l'évacuation des eaux n'est pas optimale). Pas de date précise n'a été communiquée quant à la dernière rénovation de la route mais il est estimé plus de 30 ans (la rénovation du trottoir est cependant plus récente).

Informations complémentaires obtenues par le chef de service :

Revêtement :

- La couche de base d'un revêtement bitumineux a une durée de vie d'environ 50 ans et la couche de roulement de 10 à 25 ans. A noter que cette durée dépend du type de revêtement et peut varier en cas de travaux de fouille réalisés ultérieurement car les réfections créent des points faibles.
- Le calcul de l'épaisseur du revêtement bitumeux a été dimensionné afin de prendre en compte le trafic des véhicules lourds exerçant une usure plus importante du revêtement bitumineux.

Travaux projetés :

La Municipalité souhaite reprendre l'ensemble du revêtement bitumeux par la mise en place d'un revêtement conforme aux charges de trafic actuelles, de plus, elle désire profiter de ces travaux pour apporter les améliorations suivantes :

1. Optimiser l'éclairage sur le tronçon, en renforçant l'éclairage pour les 3 passages piétons se trouvant sur le tronçon, situés à la Grand'Rue, au Chemin du Lac, à la Route des Soufflettes.
2. Améliorer la visibilité au croisement de la Route des Soufflettes et du Chemin du Lac afin d'en renforcer la sécurité.
3. Assurer la sécurité du passage à piétons provenant du Chemin des Peudex en modifiant le parking existant (création d'une zone d'attente).

Il est à noter que l'ensemble des gestionnaires de Services (Swisscom, Romande Energie et SITSE) ont été avisés afin qu'ils puissent y réaliser des travaux sur leurs infrastructures, si besoin, et éviter ainsi tous futurs travaux sur la zone pour les prochaines années.

Dernier point, uniquement la modification du parking devra être mise à l'enquête, tout le reste des travaux est considéré comme de l'entretien.

#### **Remarque de la commission :**

La commission souhaite faire les remarques suivantes à la suite des détails partagés par la Municipalité :

##### 1. Parking :

Sachant que les places de parking devront être déplacées, la question se pose sur la nécessité de profiter des travaux pour élargir ou supprimer ces places, ceci dans une volonté de renforcer la sécurité sur un axe à fort trafic. Il est relevé que ces places sont utilisées majoritairement par des locataires de la Forge 22.

Pour rappel le préavis 81/2016-2021 prévoyait dans une deuxième étape, la création d'une vingtaine de place de parc le long des voies CFF.

Ce projet permettrait de supprimer les quatre places de parc de la Grand'Rue et d'améliorer la sécurité à cet endroit.

##### 2. Eclairage :

En prenant en compte l'emplacement des 2 candélabres au carrefour entre la Route des Soufflettes et le Chemin des Verney, nous demandons à la Municipalité de vérifier à ce qu'ils parviennent à réduire au maximum les nuisances « lumineuse » auprès des riverains proches et de la biodiversité.

De manière plus générale, il a été constaté que la nouvelle solution de LED, en cours d'installation dans le village, propage une luminosité intense pouvant être gênante dans certains cas, principalement lorsqu'elle est proche d'habitation. Nous souhaiterions savoir si la Municipalité a déjà eu des retours et de les prendre en compte dans le projet en question

tout en maintenant la sécurité nécessaire. Bien que cet élément ne soit pas uniquement lié à ce préavis, il nous semble cependant important de le soulever.

### 3. Planning des travaux projetés :

Nous regrettons qu'aucun planning, même intentionnel n'a pu être présenté.

### **Conclusion :**

La réfection de cette route est justifiée et doit permettre d'assurer la sécurité sur un tronçon qui est l'un des axes principaux du village.

Nous demandons à la Municipalité de prendre note des différentes remarques que sont :

- L'opportunité de mener une réflexion sur le maintien ou la suppression des quatre places de parcs de la Grand'Rue en tenant compte du besoin et de la sécurité à cet endroit.

- Que l'éclairage projeté respecte le voisinage et biodiversité.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies, nous vous recommandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 044/2021-2026 concernant la réfection de la chaussée allant de la Route des Soufflettes à la Grand'Rue pour un montant de CHF 629'000.00.

Fait à Founex, le 17 février 2025

Les membres de la **Commission des infrastructures et de la mobilité**

Nadia Quiblier Frei

Nadine Ranieri

Silvio Müller

Alexandre Süess

Sylvain Camilo

Simon Vaucher *excusé*

Gaëtan Devins

Serge Moser

Patrick Wavre